

MENTORAT, PARRAINAGE, SOLIDARITE EN ENTREPRISE



1. Le mentorat : un levier d'engagement concret

Le mentorat est une relation d'accompagnement entre un professionnel volontaire (le mentor) et un jeune en recherche de repères (le mentoré). Il repose sur la bienveillance, la régularité, et la volonté de transmettre.

2. Comment ça fonctionne ?

- Accompagnement souple : présentiel, distanciel ou hybride.
- Durée adaptable : ex. 2h/mois pendant 6 mois.
- Encadrement via des associations spécialisées (formations, outils, suivi).
- Publics ciblés : jeunes issus de QPV, lycéens pro, jeunes étrangers, services civiques, etc.

3. Concrètement, que fait un mentor ?

- Relecture de CV, lettres de motivation.
- Préparation aux entretiens.
- Coaching confiance.
- Transmission des codes professionnels.
- Ouverture de réseau.

4. Ce qu'attendent les jeunes :

- Une écoute sincère, de la bienveillance.
- Un regard valorisant sur leurs compétences.
- Un soutien pour comprendre les attentes du monde professionnel.



SOIRÉE RH INCLUSIVE

5. Pourquoi s'engager dans le mentorat ?

- 👉 Pour le mentor : développer écoute et empathie, transmettre, grandir soi-même.
- 👉 Pour le mentoré : prendre confiance, découvrir des métiers, structurer ses projets.
- 👉 Pour l'entreprise : action RSE, mobilisation des salariés, cohésion d'équipe, valorisation de la marque employeur.

6. Comment déployer le mentorat dans votre entreprise ?

- Identifier une structure partenaire adaptée (voir infographie comparatif).
- Contacter la MMI'e (chargé·e de mission tutorat ou animateur CLEE).
- Intégrer le mentorat dans votre politique RH (journée solidaire, volontariat, mécénat de compétences).

Besoin d'aide pour démarrer ?

✉ Contact à service.entreprises@lyonmetropole-mmie.fr